

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

**Commune de DOURDAN**

**du Conseil Municipal du 28 septembre 2017**

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017114

Présents : 30

Votants : 32

**Objet : Partenariat avec la Cité de la musique – Philharmonie de Paris pour le projet « DEMOS » : signature d'une convention et attribution d'une subvention**

Le 28 septembre 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 22 septembre 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au centre culturel, Esplanade Bad Wiessee à DOURDAN.

**PRESENTS** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Claudine KIEFFER, Didier LECRENAIS, Pierre DUCOLONER, Luc TURNER, Romain VITEAU, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Jean-Jacques DULONG, Brigitte ZINS, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Christophe NICOLAU, Eric RINEAU, Nadia LE BOURNOT, Olivier LEGOIS, Marc MACAN, Fabienne LAPINA Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoirs ont été donnés par Désigane FLORE à Séverine HULBACH, par Marie-Ange ROUSSEL à Olivier LEGOIS.

**ABSENTE** : Christelle BARTHELEMY.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Thérèse GILBERT.

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON :

Dans le cadre de ses activités culturelles, le Conservatoire municipal de musique et de danse s'inscrit dans le partenariat autour du projet « DEMOS » (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale).

Ce projet a pour objectif de :

- Favoriser l'accès à un apprentissage intensif de la pratique orchestrale, en direction de jeunes habitants des quartiers relevant de la politique de la Ville, ne disposant pas des ressources économiques, sociales ou culturelles pour découvrir la pratique de la musique classique dans les institutions existantes,
- Inscrire ces mêmes jeunes dans un dispositif à la fois ouvert et structuré (assiduité, rigueur, concentration, expressivité) afin de développer confiance en soi, respect de l'autre, envie de communiquer et prise de risque,
- Associer une pédagogie collective fondée sur la pratique instrumentale et un suivi social très appuyé.

Ce projet à dimension nationale, coordonné par la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, sous l'égide du Ministère de la Culture et de la Communication, va permettre, à terme, sur trois années, à 3000 enfants en France de s'initier à la pratique orchestrale. 105 enfants de 6 communes de l'Essonne y participeront, dont 15 enfants de Dourdan.

Il est ainsi nécessaire de passer avec la Cité de la musique – Philharmonie de Paris une convention, afin de préciser la nature et les modalités de ce partenariat, ainsi que les conditions d'attribution d'une subvention annuelle pour la durée de la convention. Celle-ci prendra effet à compter de sa notification et arrivera à échéance le 31 juillet 2020.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la commission « Culture – Communication » du 11 septembre 2017,

**Considérant** la politique culturelle de la Ville de Dourdan et les activités culturelles du Conservatoire,

**Considérant** qu'il y a lieu de signer une convention de partenariat avec la Cité de la musique – Philharmonie de Paris porteur du projet DEMOS,

**Considérant** que dans le cadre de cette convention, la Ville de Dourdan, versera une subvention annuelle de 3.000 €, pour 2017, 2018 et 2019,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **d'approuver** la convention de partenariat avec l'EPIC La Cité de la musique – Philharmonie de Paris, d'une durée de trois ans ;
- **d'autoriser** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention de partenariat, ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **d'attribuer** une subvention annuelle d'un montant de 3 000 euros, pour 2017, 2018 et 2019 ;
- **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **6 OCT. 2017**
- Transmis au représentant de l'État

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire



*Boquet*  
Maryvonne BOQUET